

## Mission Accessibilité Handicap

# GRENOBLE, VILLE ACCESSIBLE



Contact presse :

04 76 76 11 42 / 04 76 76 39 21

[presse@grenoble.fr](mailto:presse@grenoble.fr)

## Edito

*La Ville de Grenoble est située au cœur des Alpes, dans une métropole de 450 000 habitants. C'est une ville d'innovation technique, démocratique et sociale : nouvelles technologies (microélectronique, énergies, urbanisme écologique avec plusieurs éco-quartiers). La longue tradition de travail en concertation avec les habitants sur tous les projets (mobilités durables, aménagement urbain et accessibilité) franchit une nouvelle étape de co-construction avec les citoyens (budget participatif, conseils citoyens indépendants). La politique sociale renforcée inclut la lutte contre les discriminations, la tarification des services publics et un plan santé axé sur la prévention et la santé environnementale. C'est la seule grande ville de France dirigée par un rassemblement citoyen, de gauche et écologiste, avec un maire écologiste.*

*L'objectif en matière d'accessibilité est d'instaurer le confort d'usage au quotidien, en ouvrant les équipements et les services à toutes et à tous, en allant au-delà de la simple application de la réglementation.*

*La Ville inscrit sa politique environnementale et sociale dans le cadre du principe de conception universelle : concevoir des produits, équipements, programmes et services qui puissent être utilisés par tous, sans nécessiter ni adaptation ni conception ultérieure.*



**Christine Garnier,**  
Conseillère municipale déléguée à l'Accessibilité

## Historique

---

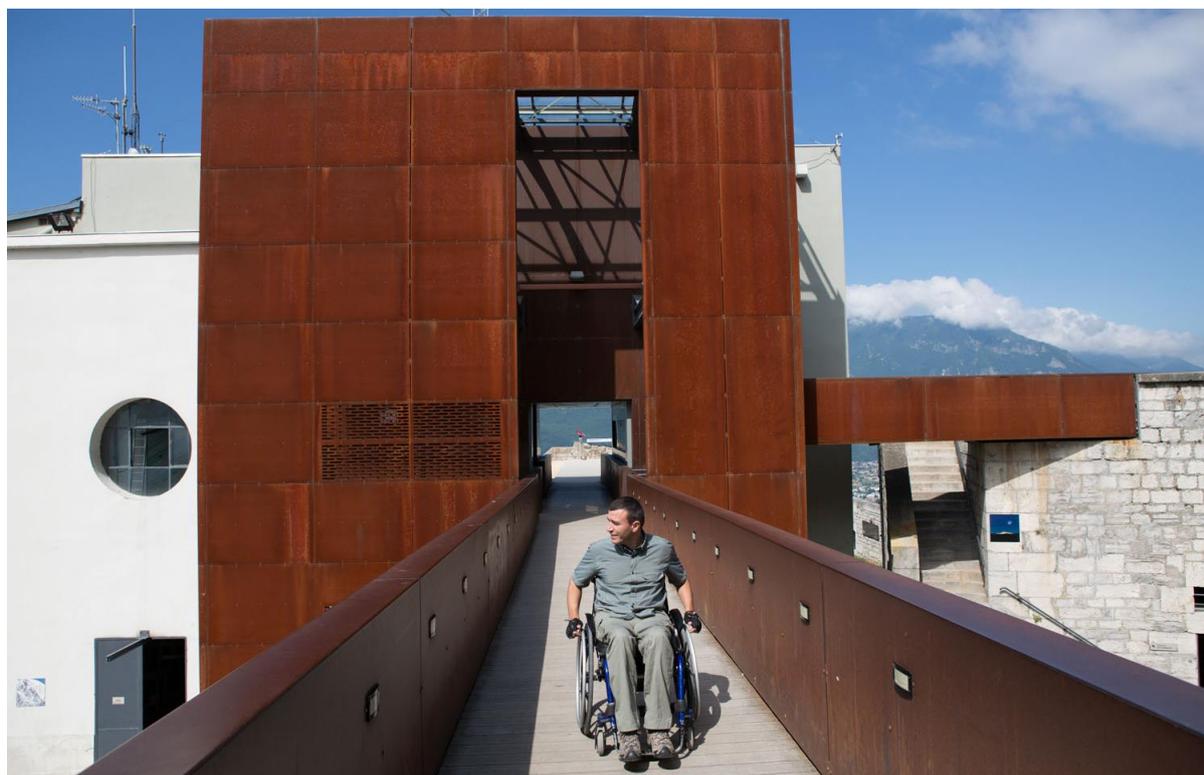
Dès les années 70, la Ville de Grenoble était pionnière en matière d'accessibilité des transports et de la voirie municipale.

Depuis 1995, une action forte est menée en faveur de l'accessibilité pour tous, avec la désignation d'un conseiller municipal délégué à l'accessibilité (systématisation des aménagements accessibles, vote de budgets dédiés ...).

Depuis 2003, de nouvelles étapes sont franchies : élaboration de la Charte "Pour une ville citoyenne accessible à tous", mise en place d'un schéma directeur d'accessibilité de l'espace public et des équipements publics, et d'un programme pluriannuel de travaux d'accessibilité.

Suite à une année de concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées, les usagers, les associations de personnes âgées, la Ville de Grenoble a adopté en 2015 **l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)**, qui est le programme des travaux d'accessibilité du patrimoine bâti communal, prévu pour les 9 ans à venir, dans l'ensemble des 220 équipements recevant du public : écoles, équipements culturels, équipements sportifs.

La compétence voirie et accessibilité de la voirie, ainsi que la compétence logement et accessibilité des logements ont été transférées à Grenoble-Alpes Métropole le 1er janvier 2015. Ces compétences concernent pour la Métropole l'ensemble des 49 communes membres et un bassin de vie de 450 000 habitants.



## De nombreuses récompenses

---

La Ville de Grenoble a été primée à deux reprises par la Commission européenne :

- "Access city award" 2014, 2<sup>e</sup> ville la plus accessible d'Europe
- "Access city award" 2012, prix européen pour l'accessibilité des services publics

Elle est aussi :

- lauréate des Trophées de l'accessibilité de l'APAJH 2015 pour l'organisation du *Mois de l'accessibilité en ville*
- 1<sup>ère</sup> au baromètre l'APF/l'Express en 2013 et 2014 (pas de baromètre en 2015/16)
- lauréate 2011 et 2012 des Trophées de l'accessibilité et du développement durable,
- 1<sup>ère</sup> ville à mettre en place un dispositif d'aides pour l'accessibilité des commerces,
- 1<sup>er</sup> territoire de tourisme adapté au plan national, la Ville est citée dans le "Recueil des belles pratiques en matière d'accessibilité" 2012, édité par la Délégation ministérielle à l'accessibilité, avec 3 projets : les commerces accessibles, les transports en commun et l'accessibilité de la Bastille



## L'objectif, aujourd'hui comme demain : banaliser le handicap

---

Le diagnostic du niveau d'accessibilité de l'espace public et des ERP communaux réalisé en 2004, est mis à jour chaque année, sous forme d'un Schéma directeur d'accessibilité pour la voirie, et d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les bâtiments communaux.

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) de la Ville de Grenoble a été voté au conseil municipal le 21 septembre 2015, pour un montant de 12 millions d'euros sur 9 ans. Il prévoit la mise en accessibilité des équipements de la Ville recevant du public, ainsi qu'une offre d'équipements pour tous : boucle magnétique pour les personnes malentendantes appareillées (accueil, salles de réunion...), audio-description (spectacles de la Maison de la Culture MC2), interface sur le web en langue des signes pour les sourds, balises sonores pour les déficients visuels...

L'Ad'ap porte sur un patrimoine de 220 équipements (79% scolaires, 44% culturels, 36% sportifs, 26% socio-culturels et 38 % divers : local associatif, équipement de proximité, lieux de culte).

Alors que 40% des équipements communaux recevant du public sont encore inaccessibles, contre 60% accessibles ou accessibles avec l'aide d'un tiers, **166 équipements seront rendus accessibles.**

Le coût global des travaux est estimé à 12M€ planifié sur 3 périodes :

- période 2016-2018 : 1,6M€
- période 2019-2021 : 1,7 M€ /an en moyenne
- période 2022-2024 : 1,7M€ /an en moyenne



## 1/ Depuis 2016 : 894 000 euros investis dans des opérations d'accessibilité, dont 496 000 dans les écoles

### En 2017 :

- Espace public : **80 % du centre-ville et 64 % de la Ville accessible,**
- Bâtiments communaux recevant du public : **60 % accessibles ou accessibles avec l'aide d'un tiers, dont 20 % des écoles**

Si aucune subvention n'existe pour la mise en accessibilité des équipements, la Ville de Grenoble a mis en place une stratégie de mise en accessibilité de l'ensemble du patrimoine bâti :

- Equipements scolaires : Stratégie territoriale, au moins une école accessible dans un rayon de 500m
- Equipements socio-culturels : prioritaires aussi car beaucoup de retard
- Equipements culturels et sportifs : la priorité est donnée à au moins un équipement par type d'usage, et aux équipements à forte fréquentation

**Travaux réalisés en 2016** : *petits travaux pour lever les obstacles permettant de répondre à l'usage et aux besoins* : Sécurisation des escaliers ; Equipement de boucle magnétique ; Visiophone ; Sanitaire wc pmr.

➤ pour un montant total en 2016 de 294k€ dont 123k€ dans les bâtiments scolaires

**Travaux engagés en 2017** : *suite des petits travaux ; Et opérations globale d'accessibilité* :

- **Théâtre 145** : création de sanitaire, aménagement de la banque d'accueil, renforcement de l'éclairage, boucle magnétique, mise aux normes de portes intérieures
- **Théâtre de poche** : création de sièges supplémentaires, sécurisation d'escaliers
- **Conservatoire à rayonnement régional** : réaménagement du 1<sup>er</sup> étage, création de wc pmr à l'étage, mise en conformité de l'ascenseur
- **Piscine clos d'or** : traitement de l'ensemble des escaliers extérieurs et intérieurs et reprise de rampe
- **Maison des collines** : traitement de l'ensemble des accès (escaliers, rampes etc...)
- **Ecole élémentaire les Genêts** : mise en accessibilité du rez-de-chaussée et de l'accès à l'étage (sanitaire pmr, rampe extérieure, escaliers)
- **Ecole Léon Jouhaux** :
  - 1-Restaurant scolaire : Construction d'un bâtiment neuf de plein pied totalement accessible livré en septembre 2017. Le montant des travaux d'accessibilité est inclus dans le montant global de l'opération
  - 2-Maternelle : Bâtiment en R+1 sans ascenseur. Seul le rez de chaussée est accessible et offre tous les services à ce niveau. Des travaux ont été

réalisés en 2017 : visiophone, traitement accès de la porte d'entrée du rez de chaussé, pour un montant de 5 k€ TTC

3-Elémentaire : bâtiment en R+2 avec ascenseur totalement accessible. Des travaux ont été réalisés en 2009 : implantation d'un ascenseur et sécurisation des escaliers (bande d'éveil à la vigilance, main courante, traitement des nez de marches et des contremarches), pour un montant de 80k€ TTC. Et en 2017 les portes d'entrée au rez de chaussée ont été changées pour être conformes, pour un montant de 10k€ TTC.

➤ pour un montant total en 2017 de 600k€ dont 373k€ dans les bâtiments scolaires

Depuis 2016, ce sont dont 894k€ qui ont été investis dans des travaux d'accessibilités dont 496K€ dans des bâtiments scolaires.

Pour l'année 2018 les travaux consisteront à la poursuite de levée des obstacles et des études et priorisation d'opérations globales d'accessibilité.

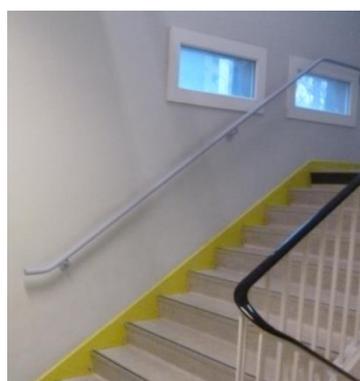
Au-delà du bâti la Ville de Grenoble travaille à une meilleure **inclusion des enfants handicapés**.

Actuellement, la ville accueille dans ses écoles 2,6% d'enfants handicapés, soit 360 enfants en moyenne pour un total de 13 600 enfants. **14 Unités Localisées** pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent les enfants en fonction de leur handicap. Chaque enfant bénéficie d'un **plan personnalisé de scolarité**, lequel prévoit, en fonction des besoins de l'élève, l'orientation scolaire, l'aménagement de la scolarité, l'aménagement pédagogique et les mesures d'accompagnement.

**Un service d'éducation spécialisée** a aussi été mis en place par la Ville de Grenoble, pour accompagner les enfants en ULIS par des éducateurs, et favoriser la pratique d'activités adaptées : jeux d'opposition, tir à l'arc (pour des déficients visuels par ex), cirque, escalade...



Renforcement de l'éclairage- Théâtre 145 / Sécurisation des escaliers- école L.Jouhaux /



Visiophone- Ecole L.Jouhaux

## 2/ Accessibilité à l'environnement bâti, au logement et à l'espace public

La priorité porte notamment sur les écoles (56 écoles rendues accessibles), et les équipements de proximité.

La compétence voirie et accessibilité de la voirie a été transférée à Grenoble-Alpes Métropole, le 1er janvier 2015. Le programme pluriannuel de travaux d'accessibilité sur l'espace public et la réalisation des zones 30 est désormais une compétence de Grenoble-Alpes Métropole, dans le cadre du projet de Métropole apaisée.

La Ville de Grenoble et nombre d'autres communes de l'agglomération participent au projet de Métropole apaisée : la vitesse de circulation maximale est maintenant de 30km/h, sauf sur quelques grands axes. Les objectifs sont notamment la diminution du nombre d'accidents et la réduction de la pollution et du bruit, qui impactent d'abord les personnes les plus fragiles.

Un guide de la voirie métropolitaine est à l'étude, sur la base du document de la Ville de Grenoble, donc intégrant l'accessibilité : aires de jeux adaptés, trottoirs avec bande technique pour le mobilier, stationnement adapté, carrefours équipés de feux sonores (15% des carrefours à feux à Grenoble), qualité des revêtements de sol, facilité de repérage pour tous...

Enfin, la Ville de Grenoble a supprimé les panneaux publicitaires sur l'espace public, qui étaient gênants pour les déplacements des PMR et des usagers malvoyants.

L'offre métropolitaine de logements accessibles a été renforcée. Toutes les opérations de logements neufs comportent des logements adaptés. A Grenoble, c'est un logement aux normes PMR pour 10 logements classiques. Depuis 2008, 11% des logements livrés sont adaptés aux normes PMR.



C'est dans le cadre du dispositif de rapprochement offre/demande, appelé "**bourse au logement adapté**" qu'un travail de suivi très fin de la demande est réalisé afin de proposer dans des délais relativement courts - 9 mois contre un délai d'attente moyen de 18 mois pour toute demande- des solutions à des personnes handicapées dont le logement actuel ne correspond plus à leurs difficultés. Ce dispositif est en cours d'extension sur le territoire de la Métropole.

Au-delà de l'offre nouvelle de logement, Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble promeuvent l'adaptation du parc existant avec notamment les actions menées par les bailleurs sociaux en vue de **favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie**, ainsi que des **subventions** aux travaux d'adaptation versées par la Métropole, en sa qualité de délégataire des aides à l'amélioration de l'habitat de l'ANAH.

### **3/ Accessibilité aux infrastructures de transport**

En 2016, sur le territoire de la Métropole : **100% des quais des stations de tramway sont accessibles et 86% des arrêts du réseau bus, soit 950 arrêts.**

Après la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité des transports en commun, Grenoble est en 2017, la 1ère agglomération avec un réseau de transport en commun entièrement accessible. Deux nouvelles lignes ont été réalisées : ligne B prolongée vers la Presqu'île scientifique et ligne E (axe nord/sud). Les équipements suivants sont généralisés : panneaux d'information numérique et annonces vocales dans les véhicules et dans les stations, bandes de guidages au sol sur les stations.





En 2017 a ouvert la station mobile, plateforme de commandement de l'ensemble du réseau de TC (transport en commun), et espace d'information et d'achat de billetterie pour tous les TC : [www.stationmobile.fr](http://www.stationmobile.fr)

La TAG (Transports de l'agglomération grenobloise) propose un service spécifique de transport en commun **Fléxo + PMR**  
Objectif : permettre à toute personne d'être mobile dans l'agglomération

En mars 2017, le pôle d'échange multimodal, gare routière et ferroviaire multi-services a été livré. Au-delà de l'accessibilité existante, les quais de la gare équipés d'ascenseurs, le principe d'accessibilité universelle est étendu à

l'ensemble de la chaîne des déplacements, avec une priorité sur le repérage, la signalétique et la facilité de déplacements des usagers, tous modes confondus.

#### **4/ Accessibilité à l'information et la communication**

Le site web de la Ville a été remanié et partiellement adapté aux déficients visuels, et Le site internet du réseau de transports en commun (TAG) est labellisé AccessiWeb Or (2007).

Il existe un projet de mise en ligne des données relatives à l'accessibilité des commerces, des bâtiments communaux et de la voirie, en open data.

Les **supports audio** sont développés en complément de l'offre écrite : programme audio du Printemps du livre et du Mois de l'accessibilité en ville.

Le **Conseil municipal est traduit simultanément en Langue des Signes Française**, et est disponible en ligne.

Un numéro d'urgence a été mis en place, le **114**, équivalent du 15. Il est réservé aux personnes qui ont du mal à communiquer : sourds, malentendants, aphasiques, dysphasique, et fonctionne par SMS ou fax.

Grenoble est la 1<sup>ère</sup> ville française proposant une offre de loisirs pour tous. Les principaux sites touristiques (musées, office de tourisme...) ont reçu le **label national "Tourisme et handicap"**.

## 5/ Accessibilité des services publics et de l'emploi

Des formations et sensibilisations du personnel d'accueil sont réalisées chaque année depuis 2014 (mairie principale et antennes, ATSEM, personnel des piscines...).

Le Projet INOVACCESS (2010/13) offre une accessibilité continue de la cité à l'entreprise. **Grenoble est la 1ère ville au plan national à s'être engagée dans un projet innovant en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en lien avec l'Agefiph** (association de gestion du fonds d'insertion des personnes handicapées). Les employeurs ont été accompagnés pour réaliser les études (diagnostic accessibilité) en vue de la mise en accessibilité de leurs locaux et des postes de travail. Un ouvrage et un colloque européen les 15 et 16/10/2013 ont fait le bilan du projet.

Emploi municipal : un protocole d'accord en faveur de l'emploi municipal, a été signé en 2008 avec les représentants syndicaux, renouvelé en 2017 avec le FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : 9,6% de salariés avec la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé en 2016.

Concernant l'accessibilité des commerces : Grenoble a été la 1ère ville française, en 2003, à créer un dispositif d'aides financières FAARE (Fonds d'action pour l'accessibilité, la rénovation, et l'embellissement). Depuis 2007, il existe le **label des commerces accessibles et concours des commerces accessibles**, ainsi qu'un "droit d'accessibilité" (possibilité de réaliser une rampe d'accès en saillie sur le trottoir dans la limite de 0,32m). Le FAARE est étendu, depuis 2016, aux 49 communes de la Métropole, ainsi que le label et le concours métropolitain des commerces.



Lors des **élections**, un **isoloir adapté** est installé dans chaque bureau, l'ensemble des bureaux de vote est accessible aux personnes à mobilité réduite. Une signalétique spécifique est mise en place lors des élections.

**Événementiel** : l'édition annuelle du **Mois de l'accessibilité** en ville fédère le grand public autour du handicap, avec des événements, conférences, films, théâtre mêlant valides et non valides... 100 événements à l'échelle intercommunale en 2016 ! La 10<sup>e</sup> édition se déroule en novembre 2018.

**Musées, visite guidée de la ville** : médiateurs en langues de signes, audio guide avec texte spécifique pour personnes malvoyantes, visites guidées pour sourds et pour déficients intellectuels. En 2011, 1<sup>ère</sup> visite guidée de la ville tous handicaps, à Grenoble.



**Bibliothèques** : généralisation des ouvrages sonores ou en gros caractères (plus faciles à lire), présence d'un service pour les déficients visuels, développement du livre numérique (version audio, zoom sur le texte)

**Sport adapté** : la Ville de Grenoble soutient les associations handisport et favorise les pratiques adaptées avec des équipements accessibles à tous : piscine des Dauphins, nombreux gymnases... La nouvelle piscine Bulle d'O répond au label "Tourisme et handicap".

## 6/ Améliorer toute la chaîne de l'accessibilité avec les habitants

Grenoble est une des 1ères villes européennes à réunir toute la chaîne de l'accessibilité du logement jusqu'à l'emploi : la Ville (espace public et bâti), l'université (campus accessible), l'agglomération (réseau de transports en commun accessible), et l'emploi avec l'expérience INOVACCESS.

Deux moyens de contrôle ont été mis en place :

- commission communale d'accessibilité (CCA) de bilan et de concertation (loi handicap de 2005) : réunit les associations de personnes handicapées et les habitants ; fait le bilan des actions et propose des perspectives. Un rapport annuel est présenté au conseil municipal et mis en ligne sur le site web de la Ville
- commission grenobloise d'accessibilité (CGA) : commission technique d'accessibilité, avec contrôle a priori (sur plans) des projets et contrôle a posteriori, sur place, par le groupe de visite de la commission composé de techniciens et de représentants d'associations de personnes handicapées.

La Ville de Grenoble compte **20 référents Handicap/Accessibilité** dans les différents services de la Ville. Les référents :

- relaient l'information et les demandes des habitants auprès des services sont formés à l'accessibilité, en interne, comme l'ensemble des nouveaux agents
- assurent la pérennité de la culture accessibilité à la Ville. Ce réseau de référents se met en place, en 2016, dans les services métropolitains, ainsi que dans les 49 communes de la Métropole

Des fiches techniques sont disponibles en ligne pour les professionnels et le public : seuil des commerces, sanitaires adaptés, handicaps visuel et intellectuel, handicaps invisibles... : <https://www.lametro.fr/460-accessibilite.htm>

Enfin, en matière de transport, la TAG (Transports de l'Agglomération Grenobloise) a mis en place un registre de dépôt de plainte, avec un formulaire pour les usagers, pour signaler les dysfonctionnements.

